



Le Plessis-Pâté

**REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DU PLESSIS-PATE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix février à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 3 février 2026

Date d'affichage de la convocation : 3 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers votants : 17

Etaient présents : Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Patrick Reteau, Pascale Roquesalane, Claude Bourges, Hélène Merienne, Cédric Ruffiot, Martine Bardin, Vincent Boudry, Laurence Caméra, Sandra Casério, Cécile Echelard, Sonia Fizelle, Patrick Moriaux, Sylvie Pietri, Patrick Wunderle

Absents ayant donné pouvoir : Josette Lacam à Martine Bardin

Absents : Pascal Gouzènes, Roger Baku Maduda, Sylvain d'Amico, Patrick Djodi, Sylvain Gilibert, Laetitia Guerreiro, Daniel Lemaire, Jenna Catinot, Paulin Murhula, Murielle Thebault

Madame Roquesalane a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 03/2026

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL 2026

Rapporteur : Claude BOURGES

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE) intervenu entre Cœur d'Essonne Agglomération et l'Etat,

VU la circulaire de Mme la Préfète de l'Essonne en date du 12 décembre 2025 relative à l'appel à projets pour la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'exercice 2026,

CONSIDÉRANT que pour bénéficier d'une subvention au titre de la DSIL 2026, la commune doit présenter un ou des projets répondant à une des sept thématiques, dont celle relative à la transition écologique des territoires,

CONSIDÉRANT que la commune du Plessis-Pâté est engagée dans une démarche de transition écologique notamment dans le cadre du CRTE porté par Cœur d'Essonne Agglomération,

CONSIDÉRANT que les projets suivants sont éligibles à la DSIL 2026 au titre du développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et en faveur de la construction de logements :

- Restructuration et extension de la cuisine centrale Léon Blum
- Acquisition des terrains dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain "triangle" 1 à 5 Route de Corbeil et 2 Route de Liers intégrant la création de 12 logements, une piste cyclable, un élargissement du trottoir pour sécuriser les circulations douces et un alignement d'arbres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE le programme des travaux et acquisitions précités.

PRECISE que le montant des travaux est estimé à 2 929 440 € HT se décomposant comme suit :

Restructuration et extension de la cuisine centrale Léon Blum et de l'office du Parc	1 754 000 €
Acquisition des terrains dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain "triangle" 1 à 5 Route de Corbeil et 2 Route de Liers	1 175 440 €

AUTORISE le Maire ou un Adjoint ayant reçu délégation :

- A solliciter, pour ces travaux, la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2026 ou de tout autre crédit d'intervention.
- À signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi délibéré.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie sous sa responsabilité exécutoire le présent acte.

Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai De deux mois à compter de la présente notification.

Date de l'affichage en Mairie de la liste des délibérations examinées en séance :

Date de la télétransmission de la présente délibération au contrôle de légalité :

Date de la publication électronique de la présente délibération :

Le Maire

Sylvain TANGUY

